



# Restaurateur de meubles anciens (H/F/X)

Artisanat - Patrimoine

Chef d'entreprise

**Durée**

3 ans

**Tranche d'âge**

18 à 25 ans

25 ans et +

**Finalité**

Diplôme

**Pratique en entreprise / Alternance**

Oui

**Métier en pénurie / Fonction critique**

Non

Vous connaissez la nuance entre "d'époque" et "de style" lorsque l'on parle de mobilier ? Acajou, palissandre, ébène, vous savez reconnaître les essences exotiques ? Cette formation de Restaurateur de meubles anciens, dorures, moulures, sculptures ou encore marqueterie feront partie de votre kit de compétences !

Après expertise d'une pièce de mobilier, le Restaurateur de meubles anciens **réalise des travaux de conservation et de restauration**. Il respecte les bois, les matières et garde l'esthétique du style. Le Restaurateur accueille sa clientèle, réceptionne et stocke les meubles dans son atelier.

Alors si vous souhaitez donner une seconde vie à votre avenir professionnel, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui proposent cette formation afin de vous y inscrire.

**La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :**

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.



sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 500h réparties sur les années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

125 heures en 2ème année

125 heures en 3ème année

#### Débouché(s) métier(s)

Restaurateur indépendant / Restauratrice indépendante

Créer / Reprendre une entreprise

Employé / Employée dans une entreprise spécialisée

Employé / Employée dans le secteur du patrimoine : musées, fondations, fabriques d'églises...

#### Débouché(s) future(s) formation(s)

Restaurateur-Décorateur de meubles (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/restaurateur-decorateur-de-meubles>) / Ebéniste (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/ebeniste>)

#### Point(s) fort(s)

Contact client Variété de projets Travail en équipe ou en autonomie

#### Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

---

## Aptitudes

Le Restaurateur de meubles anciens doit avoir le sens des responsabilités (manipulation de biens précieux hérités du passé), faire preuve d'habileté manuelle, être rigoureux, soigneux, concentré, patient, être capable d'établir un diagnostic et de choisir les techniques adéquates et posséder de solides connaissances en histoire de l'art et en l'histoire du mobilier.



## Programme

### 1ère année :

- C08/5 Pratique démonstrative (96h)
- C08/5 Technologie (48h)
- C08/5 Dessin (28h)
- C08/5 Histoire du mobilier (50h)
- C08/5 Histoire de l'art (30h)
- C08/ Notions élémentaires de chimie (30h)
- C08/5 Déontologie et patrimoine (20h)

### 2ème année :

- C08/6 Histoire du mobilier (20h)
- C08/6 Pratique démonstrative (700h)
- C08/6 Technologie (30h)
- C08/6 Dessin (32h)
- C08/6 Science appliquée (16h)
- C08/6 Méthodologie (8h)
- C08/6 Histoire de l'art (30h)
- C08/6 Gestion financière, comptable et fiscale - Principes généraux (58h)
- C08/6 Droit et Assurances - Principes généraux (18h)

### 3ème année:

- C08/7 Pratique démonstrative (162h)
- C08/7 Science appliquée (14h)
- C08/7 Histoire du mobilier (20h)
- C08/7 Méthodologie - Suivi du TFE (12h)
- C08/7 Gestion comptable et commerciale - spécifique (18h)
- C08/7 Esprit d'entreprendre (12h)
- C08/7 Droit et Assurances - spécifique (22h)



## Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussi la pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

---

## S'inscrire à une formation pour adultes

### Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusque fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de janvier.

**Des droits d'inscription sont requis**. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le **Centre IFAPME** (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

### S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-les-10-metiers-en-penurie-critiques>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



## Remboursement Minerval

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME et le Gouvernement wallon, mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la construction élargi.

Pour ce métier, un **remboursement du minerval** est prévu si l'apprenant et l'apprenante remplissent les conditions d'octroi. Pour plus d'information, consultez [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval)

### Conditions d'octroi :

L'auditeur doit être considéré comme "régulier" au moment de l'agrément : au moins 50 % de présences au cours entre la date de sa première présence et la date de son dernier comptage.

L'auditeur doit avoir presté au moins 30 jours sous convention de stage rémunérée entre le 1er septembre et le 15 décembre 2023.

L'auditeur doit être inscrit dans l'une des [formations adultes suivantes \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval).

